



NIVEAU VISÉ

Certificat avec reconnaissance nationale.

ET APRÈS ?

Prévenir les risques professionnels dans son établissement

[pour aller plus loin](#)

PUBLIC

Personnel du secteur sanitaire et social

DATE ET LIEU

En Bourgogne Franche-Comté
Date : en fonction des demandes

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif sur devis

MODE DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences
Pôle Emploi (AIF)
Financement individuel
Code CPF : **235811**

PRÉSENTATION

L'acteur PRAP 2S contribue à la suppression des risques liés à l'activité physique ainsi que tous les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir à partir de l'observation et de l'analyse de son travail réel. Il est acteur de sa prévention et force de proposition.

La formation-action d'acteur PRAP dans un établissement s'inscrit dans une démarche de prévention des risques professionnels globale.

PRÉREQUIS ET SÉLECTION

Salarié d'établissement ou de structure ayant des activités d'aide ou de soin en EHPAD, établissements spécialisés ou à domicile.

OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ;
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues ;

MODALITÉS DE LA FORMATION

Formation en présentiel en discontinu
4 stagiaires minimum -10 maximum
Durée : 4 jours (2 +2 jours) soit 28h

CONTENUS

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels ;
- Le phénomène d'apparition du dommage
- Les risques de son métier ;
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites ;
- Les principes de sécurité physique et économie d'effort
- Les aides techniques de son activité ;
- L'observation et l'analyse de sa situation de travail
- Les déterminants d'une situation de travail dangereuse
- L'évaluation des risques encourus
- La remontée d'information de pistes d'amélioration

Les +
IRFA

- ✓ Une expérience significative dans le secteur Sanitaire et Médico-Social
- ✓ Un formateur d'Animateur Prévention HAPA et d'acteurs PRAP 2S certifié et intervenant au sein de l'INRS.
- ✓ N° d'habilitation : 1456955/2018/Prap-2S-01/O/03
- ✓ Un label Qualité reconnu, une équipe pédagogique et administrative à votre écoute, une démarche pédagogique proche des réalités professionnelles.

CONTACTS

Christine BABOILLARD

cbabouillard@irfabfc.fr

03 80 30 52 50

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques et mises en situation, travail en petit groupe, travaux intersession.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves certificatives : mise en situation avec oral.

La validité du certificat est de **2 ans**, elle est renouvelée par 1 journée de formation Maintien et Actualisation des Compétences Acteur PRAP 2S.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour plus d'informations, contacter Christine BABOILLARD, cbabouillard@irfabfc.fr

RÉSULTAT ET SATISFACTION

Taux de réussite : 100 %

Taux de satisfaction stagiaires : 92 %

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations consulter notre page web spécifique : <https://www.irfabfc.fr/accessibilite-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

